

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf août à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Neffes, sous la présidence de **Monsieur GAY-PARA Michel**, Maire de la commune.

Date de la convocation : 13 août 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Pour : 15	Présents : 10 Contre : 0	Votants : 15 Abstention : 0
---	-----------------------------	--------------------------------

Présents : M. GAY-PARA Michel
M. LEOUFFRE Bernard
M. NEBON Claude M.
WALLEZ Patrick
Mme COMBRIE Corine
Mme MERARD Christelle
M. NEGE Emmanuel
Mme ESPAGNON Isabelle
M. MIOULANE Louis
M. REYMOND Yves

Excusés : Mme COINTE Marie-Pierre a donné pouvoir à M. MIOULANE Louis, Mme GUEYDAN Séverine a donné pouvoir à M. GAY-PARA Michel, M. MAUCCI Patrice a donné pouvoir à M. REYMOND Yves, Mme REYNAUD Véronique a donné pouvoir à M. NEGE Emmanuel, Mme VALOROSO Monique a donné pouvoir à Mme COMBRIE Corine

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme COMBRIE Corine

Objet : Demande de financement pour équipement informatique

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir de nouveaux appareils pour le développement en numérique de la gestion de la restauration scolaire et des accueils périscolaires, de l'équipement informatique de la bibliothèque inexistant à ce jour ainsi que l'installation de matériel vidéo pour la salle de réunion à la mairie.

Il propose de solliciter le département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES

Matériel : postes informatique, vidéo projecteur 6 190,00 € HT
6 190,00 € HT

RECETTES

Département : Enveloppe cantonale 3 095,00 €
Autofinancement 3 095,00 €
6 190,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le plan de financement proposé ci-dessus,
- Sollicite le Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale pour une aide financière d'un montant de 3 095 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme.

Transmission en Préfecture le : 21 SEPT 2021
Affichage le : 21 SEPT 2021

Le Maire,
Michel GAY-PARA

